



Les revendications des AED sont légitimes !

Les organisations syndicales CGT Éduc'action, SNALC, SNCL, SNES-FSU, SNFOLC et SUD éducation sont avec les AED et soutiennent leurs revendications.

Les AED se sont massivement mobilisé·es au cours des deux dernières années lors des journées de grèves "Vie scolaire en colère" depuis décembre 2020 et dernièrement pendant la journée de grève historique du 13 janvier 2022. Les AED ont été en première ligne face au Covid, pourtant leurs conditions d'emploi et leurs salaires sont intolérables.

Les créations de postes arrachées pendant la crise sanitaire par la mobilisation des personnels sont en-deçà des besoins dus à l'augmentation des effectifs dans le second degré en 2020 et en 2021. Il est nécessaire de recruter massivement des personnels AED, de créer des brigades de remplacement dans les départements pour ne pas faire peser aux AED en poste dans l'établissement le remplacement des collègues absent·es, de donner accès à une véritable formation.

Cela s'ajoute à des conditions de rémunération et d'emploi indignes des missions exercées : les salaires sont largement insuffisants ; les temps incomplets sont le plus souvent imposés ; les AED sont exclus du versement des primes REP et REP+ ; l'indemnité compensatrice de la CSG n'est pas versée à de nombreux et nombreuses AED qui y ont pourtant droit ; les AED sont soumis à des pressions continues et à la menace de non-renouvellement de leur contrat.

Pour nos organisations syndicales CGT Éduc'action, SNALC, SNCL, SNES-FSU, SNFOLC et SUD éducation, il faut prendre des mesures d'urgence pour lutter contre la précarité des AED.

Nous exigeons :

- une amélioration des conditions de travail avec une diminution du temps de travail et la suppression du forfait nuit en internat,
- des créations de postes massives et pérennes,
- la fin du recrutement par les chef·fes d'établissement : pour un recrutement académique,
- une vraie augmentation des salaires avec la mise en place d'une grille la plus favorable possible,
- le versement des primes REP-REP+ et Covid,
- et l'ouverture de négociations pour des évolutions statutaires-contre la précarité des AED.

Nos organisations syndicales exigent du ministre qu'il réponde, le mépris dont il fait preuve n'a que trop duré.

Nos organisations syndicales soutiennent les mobilisations des AED dont celle du 22 mars et les invitent à se réunir avec leurs organisations syndicales pour pour élaborer leurs revendications et leurs moyens d'actions.

Paris, le 14 mars 2022